

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 AVRIL 2019

Etaient présents : J. GUARDIOLA, maire, J. VEYRAT, M. GIANNUZZI, C. COMBE, S.ROUVIERE adjoints, M. BLANCHARD, C. RIBIERE, M. TEISSIERE, V. PICARD, M. ACCABAT, O. FONTVIEILLE, C.BERNOIN, conseillers municipaux.

Absente excusée : T.MOLENDI

Procurations : J. DELARBRE à J. VEYRAT ;

M. GIANNUZZI a été désignée secrétaire de séance.

Intervenante : Isabelle LE CONTE, secrétaire de mairie.

Ordre du jour

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

Isabelle LE CONTE, comptable communale, présente au conseil municipal réuni sous la présidence de J. VEYRAT, 1er adjoint, le compte administratif de l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 ainsi qu'il suit :

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat / Solde
Fonctionnement	440 308,07	640 524,59	200 216,52
Investissement	227 353,93	567 654,50	340 300,57

APPROBATION COMPTE DE GESTION / COMPTE ADMINISTRATIF

Après avoir pris connaissance du compte de gestion de l'exercice budgétaire 2018 dressé par Madame ALBEROLA, Trésorière principale à Uzès et après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le compte de gestion susvisé et constate l'identité des valeurs.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2018

Après avoir reçu les explications détaillées sur le compte administratif 2018 par Isabelle LE CONTE, et sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'affecter totalement le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2018 (**200.216,52 €**) à la couverture des dépenses de d'investissement.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après avoir pris connaissance de la proposition de Jérôme Veyrat 1^{er} adjoint, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les subventions suivantes et d'autoriser le maire à inscrire cette dépense au budget 2019.

USEP (20 € X 48 élèves) : 960 €

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES : 400 €

LES AINES DE LA VERNEDE : 500 €

COMITE DES FETES : 1200 €

AMIS SANS FRONTIERES : 100 €

CHANSONYMES : 400 €

LADYNAMIC'S : 300 €

ASA : 300 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2019

Isabelle LECONTE, secrétaire de mairie, présente et explique le budget primitif.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter ce budget 2018 avec les taux de taxes locales inchangés :

Taxe d'Habitation : 12,79 %,

Taxe Foncière Bâti : 13,67 %

Taxe Foncière Non Bâti : 46,33 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce budget et le maintien des taxes locales, ci-dessus énumérées.

Ce budget se résume ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 649.018 €

Recettes de fonctionnement : 649.018 €

Dépenses d'investissement : 835.706 €

Recettes d'investissement : 835.706 €

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce budget primitif 2019.

CONVENTION SIRPVT

Jérôme Veyrat, 1er adjoint, et en sa qualité de président du SIRPVT, explique que suite à la mise à disposition de la cantine (local communal) au Syndicat Intercommunal pour le Regroupement Pédagogique de la Vallée de la Tave (SIRPVT) au 1^{er} mars 2004 et considérant la fin de l'emprunt contracté par la commune pour la création de locaux, il y a lieu de redéfinir une convention entre la commune et le SIRPVT en vue de dédommager la commune des frais de fonctionnement, soit 1800 €, et propose à l'assemblée d'approuver cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve cette convention et autorise le maire à la signer.

MARCHE NOCTURNE

Le maire explique à l'assemblée que l'Office du Tourisme d'Uzès et le Comité de Promotion Agricole proposent à la commune d'organiser un marché nocturne le vendredi 19 juillet 2019.

Comme chaque année, la commune devra mettre à disposition des tables et bancs pour la restauration du public, l'alimentation électrique pour les exposants, ainsi qu'une animation musicale.

Il propose au Conseil Municipal d'accepter cette manifestation et de désigner un délégué pour signer la convention avec l'office du tourisme et le comité de promotion agricole.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition à la majorité de 8 voix pour, 3 voix contre, et 2 abstentions, et délègue Mme Mireille Giannuzzi afin de signer la convention.

OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'ONF

Le maire explique que la Fédération Nationale des Communes Forestières a engagé depuis plusieurs mois une action contre l'encaissement des produits forestiers directement par l'ONF. Le contrat d'objectifs et de performance 2016-2020 signé entre l'Etat, l'ONF et les communes forestières prévoyait d'engager des discussions pour examiner la faisabilité de cette mesure.

Or, après une consultation des 6000 collectivités adhérentes, le conseil d'administration de la Fédération a voté par deux fois contre cette mesure qui affecte le budget des communes en retardant le versement des recettes des coupes de bois.

Le bureau fédéral a décidé de demander aux communes forestières (même à celles qui n'adhèrent pas à la Fédération, comme la nôtre) de prendre une délibération s'opposant à cette mesure.

Il est proposé au Conseil Municipal de refuser l'encaissement des recettes des ventes de coupes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette opposition.

DEMANDES D'INSCRIPTION AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU SMEG DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA TRANCHE 2

Mise en discrétion du réseau Basse Tension - RD23 tranche 2

Le maire explique que le projet de mise en discrétion du réseau BTA RD23 Tranche 2 s'élève à **80 000,00 € HT** soit **96 000,00 € TTC**.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver le projet d'enfouissement et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année 2020, par ailleurs, la participation de la commune s'élèvera à **4 000,00 €**.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce projet.

Eclairage public Route d'Uzès – RD23 Tranche 2

Il explique en outre que les travaux d'éclairage public coordonnés à l'opération enfouissement Basse Tension de la RD23 Tranche 2 s'élèvent à **26 000,00 € HT** soit **31 200,00 € TTC**.

Les travaux feront l'objet d'une demande de subvention à hauteur de 70% sur un plafond de 20 000,00 € de travaux (soit 14 000,00 € de subvention max).

La participation de la commune s'élèvera à **12 000 € HT**.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver le projet de rénovation de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce projet.

Génie civil du réseau téléphonique – RD23 Tranche 2

Enfin, il explique que les travaux de génie civil du réseau téléphonique coordonnés à l'opération enfouissement Basse Tension de la RD23 Tranche 2 s'élèvent à **30 000,00 € HT** soit **36 000,00 € TTC**.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver le projet sur le réseau téléphonique. Ces travaux feront l'objet d'une subvention qui s'élèvera à environ 7 euros le mètre linéaire de tranchée (380 ml de tranchée prévus soit **2660,00 €**).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce projet.

QUESTIONS DIVERSES :

Prévisionnel des travaux du Syndicat des Eaux et Assainissement : En sa qualité de vice-présidente du SIEAPA, Cécile Ribière a résumé la situation actuelle de l'avancement des travaux de réalisation du forage prévu, dont la création du chemin d'accès n'a pas été envisagé dans le devis de l'entreprise BRANTE, ce qui occasionne un surcoût non anticipé.

Pose des compteurs Linky : Une discussion a été engagée sur la pose à venir des compteurs Linky dans notre commune, prévue d'ici 2021. Cette mesure est issue de la loi pour la transition énergétique d'août 2015.

C. Ribière évoque le cas d'un conseil municipal qui a délibéré pour l'interdiction de la pose de ces compteurs par des entreprises prestataires d'ENEDIS sur sa commune. Ce à quoi le maire a répondu que cette délibération était illégale, la commune ayant reçu un courrier de la Préfecture à ce sujet.

Maintien des trésoreries : Le maire diffuse un communiqué de l'AMF concernant une expérimentation des agences comptables dans le secteur public, de façon à parvenir à la

disparition progressive des trésoreries, cette mesure découlant de la loi des finances 2019. La disparition de ces trésoreries, remplacées par des agents comptables intégrés dans les services financiers locaux, pourrait avoir des conséquences néfastes : soucis de manque de garantie, coût financier à la charge des collectivités, disparition d'un service de proximité... Cette mesure inquiète l'assemblée qui soutient la démarche de l'AMF. Une motion va être proposée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.